

COMMUNE DE MALLEMOISSON  
Département des Alpes-de-Haute-Provence

**ARRÊTÉ**  
AR-2023-21

REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION-PARKING ESPLANADE JEAN MOULIN ET PARKING DE LA POSTE

**LE MAIRE DE MALLEMOISSON**

**Vu** les articles L2213.1, L2213.2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la demande formulée par Mme BRACHET Christiane, présidente du comité des fêtes de Mallemoisson ;

Considérant que pour organiser sur l'esplanade Jean moulin et le parking de la poste, un vide grenier le dimanche 09 avril 2023, il est nécessaire d'interdire l'arrêt et le stationnement des véhicules sur les parkings de Mallemoisson.

**ARRÊTE**

**Article 1** : L'arrêt et le stationnement des véhicules seront interdits sur le parking de l'esplanade Jean moulin et le parking de la poste **du vendredi 07 avril 2023 20h00 au dimanche 09 avril 2023 inclus 20h00.**

**Article 2** : Les prescriptions précitées seront matérialisées par l'affichage réglementaires mis en place par le comité des fêtes de Mallemoisson, à l'entrée des parkings.

**Article 3** : Toute infraction aux dispositions du présent arrêté sera constatée et poursuivie, conformément aux lois et règlements en vigueur.

**Article 4** : Le maire de Mallemoisson, la Secrétaire de Mairie et le Chef de la brigade de gendarmerie de Digne les Bains sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au pétitionnaire et publié dans les formes prescrites.

Notifié au pétitionnaire le : 6 avril 2023  
Signature



Le Maire,

**Jean-Paul COMTE**

